



**Procédures pour les marchés de travaux (TVX), fournitures courantes et services (FC&S)
Présentation des seuils issus du "Guide interne des procédures marchés"**

Version applicable au 1er janvier 2018

		Régime de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable		Régime de la procédure adaptée		
				220 999 € HT - FC&S		
Seuils		0 € HT	4 999 € HT	24 999 € HT	89 999 € HT	5 547 999 € HT - TVX
Modalités de publicité		<i>Consultation simple</i>	<i>Consultation formalisée</i>	<i>Marché à procédure adaptée 1 (MAPA 1)</i>	<i>Marché à procédure adaptée 2 (MAPA 2)</i>	
		<i>Page 7 du guide interne</i>	<i>Page 7 du guide interne</i>	<i>Page 10 du guide interne</i>	<i>Page 13 du guide interne</i>	
		Sans publicité	Sans publicité	Publicité obligatoire :	Publicité obligatoire :	
		Mise en concurrence libre	Mise en concurrence obéissant à un certain formalisme : notion de "traçabilité de l'achat"	marchesonline.com (DCE disponible par voie dématérialisée)	BOAMP	
				+	+	
				Site Ville	Profil acheteur (achatpublic.com - dématérialisation complète de la procédure)	
				+	+	
				Si nécessaire, presse spécialisée	Site Ville	
					+	
					Si nécessaire, presse spécialisée	
					+	
					marchesonline.com (gratuit)	
					+	
				Obligation d' un contrat écrit (constitution d'un DCE plus ou moins étoffé selon le montant des prestations à réaliser et/ou la technicité du marché	Contrat écrit s'inspirant de la procédure d'appel d'offres. La décision quant au choix de l'attributaire est soumise à l'avis de la Commission Consultative	